

Secret médical en danger : l'UNSA réagit !



L'UNSA Fonction Publique agit en justice pour protéger la confidentialité des données médicales et personnelles des agents publics. Pour l'UNSA Fonction publique, le contenu et la rédaction de l'article 7 de l'ordonnance n°2020-1447 du 25 novembre 2020, prise en application de la loi de transformation de la fonction publique et portant diverses mesures en matière de santé et de famille dans la fonction publique n'offrent pas des garanties suffisantes pour préserver le respect de la vie privée des agents publics.

En effet, l'article 7 de l'ordonnance autorise les agents de l'administration à se faire communiquer, sur leur demande, des éléments du dossier médical des agents sans que ceux-ci n'en soient informés, n'aient à donner leur consentement, et sans l'intervention d'un médecin.

C'est pourquoi l'UNSA s'est opposée à cet article et a voté contre ce texte lors de son passage au CCFP du 2 octobre. Cet avis n'ayant pas été pris en compte par le gouvernement qui a par conséquent maintenu la rédaction actuelle, l'UNSA porte désormais l'action en justice afin de défendre les libertés fondamentales des agents publics. L'UNSA a donc déposé un recours pour excès de pouvoir devant le Conseil d'Etat ainsi qu'une Question Prioritaire de Constitutionnalité.

8 mars : journée internationale des femmes...



Souvent l'objet de confusions, la Journée internationale des femmes n'est en rien une seconde fête des mères. Journée politique avant tout, elle permet de faire le point sur les inégalités femmes-hommes dans le monde et de lutter contre le sexisme, même le plus ordinaire.

À ceux qui se demandent si elle est toujours d'actualité, on répondra, sans hésiter : « Oui ! ». Écart salarial à diplôme égal, violences physiques ou sexuelles, différence de représentation dans les médias ou en politique...

Même en France, l'inégalité hommes-femmes est toujours une réalité. Bien plus, le sexisme que l'on qualifie d'ordinaire est loin d'être aboli. Ainsi, selon une enquête menée en août 2016 sur plus de 2 000 personnes, 80% des femmes y sont confrontées au travail. Par sexisme, on entend les blagues graveleuses, la condescendance et toutes les petites réflexions laissant supposer qu'une femme ne peut pas réellement assumer des responsabilités. Autant dire qu'il y a encore du travail à faire sur ce terrain-là !

Elections TPE : Faites voter UNSA



Vous connaissez des salarié(e) d'une très petite entreprise (moins de 11 salariés) ou employé(e) à domicile ? Du 22 mars au 6 avril 2021 faites voter UNSA pour désigner le syndicat qui les représentera, les conseillera et les défendra durant les quatre prochaines années. Faites voter UNSA, c'est essentiel !

L'UNSA s'adresse largement aux presque 5 millions de salarié·es des TPE (petites structures de 1 à 10 salariés : entreprises, boutiques, associations, cabinets, magasins...) ou employé·es de particuliers au travers d'une campagne médiatique.

Moins seul·es, plus fort·es avec l'UNSA !!!

Ces quelques mots ne sont pas qu'un slogan, c'est un engagement à mettre à disposition des salarié·es concerné·es des services adaptés et étudiés spécifiquement. Un engagement mis en œuvre, dès à présent, en proposant des aides, des conseils, des outils professionnels, des formations ou des conseils juridiques.

Plus d'infos sur :

<https://election-tpe.travail.gouv.fr/>

